



VILLAGE DE CAP-PELÉ
RÉUNION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019
ORDRE DU JOUR

MEMBRES : SERGE LÉGER, MAIRE
 YVONNE LEBLANC, MAIRE-ADJOINTE
 HECTOR CORMIER, CONSEILLER
 HECTOR DOIRON, CONSEILLER
 CAROLE LEBLANC, CONSEILLÈRE
 ELIZA LEBLANC, CONSEILLÈRE
 STÉPHANE DALLAIRE, SECRÉTAIRE-GREFFIER
 JACQUES DOIRON, TRÉSORIER

1. Ouverture de la réunion.
2. Considération de l'ordre du jour.
3. Divulgateion d'intérêt.
4. Adoption des procès-verbaux.
 - 4.1 Réunion ordinaire du 3 décembre 2018.
 - 4.2 Réunion extraordinaire du 17 décembre 2018.
5. Rapport du maire.
6. Pétitions, présentation et délégation.
 - 6.1 Présentation à l'école Donat-Robichaud pour le projet de la « Bouquinière ».
 - 6.2 Présentation par Joshua Adams de la CSR Sud-est.
 - 6.3 Rapport du Service d'incendie.
7. Comité de la gouvernance et d'infrastructures, présidente Eliza LeBlanc.
 - 7.1 Résolution liée au chemin St-André.
 - 7.2 Résolution par rapport au manuel de la Plage de l'Aboiteau.
 - 7.3 Résolution concernant la politique sur l'hospitalisation et décès dans la municipalité.
 - 7.4 Résolution liée sur la rémunération du conseil municipal.
8. Comité du tourisme, promotion et développement économique, président, Hector Cormier.

9. Comité d'urbanisme et sécurité publique, président Hector Doiron.
 - 9.1 Résolution par rapport à la révision du plan rural.
 - 9.2 Résolution concernant les rénovations au bâtiment du Service d'incendie.
 - 9.3 Résolution reliée à l'achat d'équipement pour le Service d'incendie.
 - 9.4 Résolution pour accepter la démission de deux pompiers.

10. Comité des finances et d'environnement, présidente Carole LeBlanc.
 - 10.1 Résolution pour les rénovations à la Plage de l'Aboiteau.
 - 10.2 Résolution pour former un sous-comité pour le problème d'eau au Parc de l'Aboiteau.

11. Comité de récréation et loisirs, présidente Yvonne LeBlanc.
 - 11.1 Résolution concernant les gardiens de sécurité aux parties des Prédateurs de Cap-Pelé.
 - 11.2 Résolution pour le partage des profits des soirées bavaroises.
 - 11.3 Résolution pour l'envoi d'une lettre de remerciement.

12. Affaires nouvelles.

13. Période de questions.

14. Date et heure de la prochaine réunion – le 4 mars 2019 à 19h.

15. Levée de la réunion.